

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 4784 du 3 mai 2013 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ1308505S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 957 du 29 janvier 2013 (NOR : INTJ1300466S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juin 2013 :

Morinière, Yannick

Nigend : 134 163

Numéro de livret de solde : 5 294 866

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} juin 2013 :

Jeannin, Alexis

Nigend : 169 966

Numéro de livret de solde : 8 025 441

Fait le 3 mai 2013.

*Le lieutenant-colonel, commandant par suppléance
la gendarmerie de l'air,*

T. LEVOYER